



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
SAMEDI 21 MARS 2026 à 10 h 30
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D3 - Election des Adjoints au Maire

Date de convocation : 17 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 28

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Philippe BARRIERE, Marylène JAUNEAU, Julien SARRAZIN, Cathy RULLAUD-MICHEL, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pierrick TOUBOUL, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Sophie TEXIER-BEAUSSET, Christine LANGELLIER, Patrice BOUCHET, Laurent FLAMENT, Michel LAPORTERIE, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Maxime SEYFRIED, Arthur AUGER, Jacques CASTAGNET, Isabelle BAC, Frédéric RASSE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 0

Absente excusée : 1
Sandrine DUCOURTIOUX

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D3 - Election des Adjointes au MaireRapporteur : Madame la Maire

En application de l'article L2122-4 du Code général des collectivités territoriales, l'élection des adjoints au Maire a lieu au scrutin secret.

Il est rappelé que dans les communes de 1 000 habitants et plus, en application de l'article L2122-7-2, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Conseil municipal est invité à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 8 adjoints.

Appel à candidatures.

La liste suivante est proposée :

- M. Cyril CHAPPET
- Mme Myriam DEBARGE
- M. Jean MOUTARDE
- Mme Jocelyne PELETTE
- M. Philippe BARRIÈRE
- Mme Marylène JAUNEAU
- M. Julien SARRAZIN
- Mme Cathy RULLAUD-MICHEL

Aux termes du scrutin ci-après :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 28

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

La liste candidate conduite par M. Cyril CHAPPET a obtenu 26 voix. Elle est donc proclamée élue.

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,

Françoise MESNARD



Le Secrétaire de séance,

Cyril CHAPPET

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.